

**Émulsion HP****SECTION 1. IDENTIFICATION**

Identificateur du produit	Émulsion HP
Autres moyens d'identification	HP 200 (P) (AS) **Le suffixe (AS) indique un additif d'adhésivité ( <i>anti strip</i> ) ; <i>HP Emulsion</i>
Usage recommandé	Traitement de surface.
Restrictions d'utilisation	Aucune connue.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
N° de téléphone en cas d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
N° de FDS	0161

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification conforme au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) (SIMDUT 2015).

**Classification**

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 ; Irritation cutanée, Catégorie 3 ; Irritation oculaire, Catégorie 2B ; Cancérogénicité, Catégorie 2.

**Éléments sur les étiquettes****Avertissement**

Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané ou par inhalation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.

**Autres dangers**

Noir profond. Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Les décharges électrostatiques peuvent provoquer un incendie. Peut provoquer une irritation oculaire/cutanée modérée à sévère.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	N° CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	60 – 70		
Eau	7732-18-5	25 – 40		
Solvant Stoddard	8052-41-3	0 – 5		
Copolymères de styrène et de butadiène	9003-55-8	0 – 3		
Acides gras de tallöl	61790-12-3	0 – 2		

Identificateur du produit : Émulsion HP - Ver. 1

N° de la FDS : 0161

Date de préparation : 24 janvier 2018

Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### Mesures de premiers secours

#### Inhalation

Amener la personne en plein air. Si la personne ne respire plus, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle fait un arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinture ou ceinture montée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

#### Contact avec la peau

En cas de projections de bitume chaud, refroidir la partie du corps affectée en l'immergeant dans l'eau ou avec une douche. Ne pas essayer de retirer l'asphalte, il faut plutôt le séparer longitudinalement s'il se présente de manière circonferentielle pour éviter l'effet de tourniquet. Il ne faut pas essayer d'enlever de la peau du bitume qui y adhère fermement. Du bitume refroidi ne causera pas d'autre lésion et il procurera en fait une couverture stérile à la zone brûlée. Au fil de la guérison, la plaque de bitume se détachera d'elle-même, habituellement après quelques jours. Lorsque la peau est salie, mais qu'il n'y a pas de brûlure sous-jacente, nettoyer avec de l'huile minérale, suivie de savon et d'eau. Utiliser de l'huile d'olive près des yeux.

#### Contact avec les yeux

Si la personne porte des lentilles de contact, il faut rincer SANS ATTENDRE et ne pas essayer de les retirer. Il faut immédiatement rincer l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Appeler un Centre antipoison ou un médecin, en cas de malaise.

#### Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'inhalation de ce produit peut irriter les voies respiratoires et provoquer une dépression du système nerveux central (SNC) dont les symptômes peuvent comprendre faiblesse, étourdissements, troubles d'élocution, somnolence, perte de conscience et dans les cas de surexposition importante, le coma et la mort. À des concentrations plus élevées (supérieures à 10 ppm), le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires et l'insuffisance respiratoire, le coma et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition au sulfure d'hydrogène. Bien que le sulfure d'hydrogène dégage une forte odeur d'œufs pourris, on ne peut pas se fier au sens de l'odorat pour le détecter puisque l'exposition à cette substance engendre une fatigue olfactive rapide qui lui fait perdre sa fiabilité de détection de l'odeur.

En cas de contact avec les yeux : Les symptômes comprennent les yeux rouges, douloureux et larmoyants.

En cas d'ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

En cas de contact avec la peau : L'exposition prolongée ou les expositions répétées peuvent irriter la peau ou la brûler.

#### Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial

##### Organes cibles

Peau : peut provoquer de l'irritation et une dermatite. Délipidation cutanée suite à l'exposition chronique.

##### Instructions spéciales

Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

##### Troubles médicaux pouvant être aggravés par l'exposition

Le contact prolongé ou les contacts répétés avec les pulvérisations ou le brouillard peuvent provoquer une irritation oculaire chronique et une grave irritation cutanée. Les expositions répétées de la peau peuvent provoquer une destruction locale de la peau ou une dermatite.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou mousse appropriée.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas pulvériser d'eau sur le produit en combustion parce que cela pourrait provoquer des projections et la propagation des flammes.

### **Dangers spécifiques posés par le produit**

Inflammabilité du produit : Brûlera en cas d'exposition prolongée à la flamme ou à des températures élevées.

Cette matière n'est pas sensible au choc mécanique. Cette matière est sensible aux décharges d'électricité statique à des températures supérieures au point d'éclair.

### **Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète. Sulfure d'hydrogène, fumée, émanations, aldéhydes, oxydes de soufre, produits de combustion incomplète, oxydes de carbone.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (par ex., tenue de protection contre les projections de produits chimiques) et un APRA à pression positive.

Il peut être nécessaire de porter une combinaison complète monobloc de protection contre les produits chimiques avec un APRA à pression positive.

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Ne prendre aucune mesure faisant courir un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer immédiatement la zone. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ne pas toucher les récipients endommagés ni le produit déversé à moins de porter l'équipement de protection individuelle qui convient. Ventiliter davantage la zone ou déplacer les récipients qui fuient dans une zone bien ventilée et protégée. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Surveiller la présence d'une atmosphère inflammable ou explosive dans la zone.

### **Précautions environnementales**

Il est judicieux de prévenir les rejets dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, le sol, ni aucun cours d'eau. Si le déversement est à l'intérieur d'un immeuble, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Minimiser l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination environnementale. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Fuites et déversements mineurs : colmater ou réduire la fuite, si cela peut être fait sans risque. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Ne pas utiliser d'absorbant. Contenir le déversement avec une matière non combustible telle que la vermiculite, la terre ou le sable. NE PAS utiliser de matière combustible telle que la sciure de bois. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse qui convient pour réduire le dégagement de vapeur. Mettre l'absorbant usagé dans des récipients fermés et étiquetés qui conviennent à l'élimination. L'absorbant contaminé pose les mêmes risques que le produit déversé. Fuites et déversements majeurs : endiguer le produit déversé pour prévenir le ruissellement. Abattre les gaz et les vapeurs avec du brouillard d'eau ou de l'eau finement pulvérisée. Ne pas diriger l'eau sur le déversement ou sa source. Enlever le liquide ou le récupérer à l'aide de pompes ou d'équipement d'aspiration sous vide. Rincer la zone touchée par le déversement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée pour l'éliminer comme il se doit. Éviter de générer de la poussière. Éviter de balayer à sec. Au besoin, utiliser un dépoussiérant tel que l'eau. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage. Utiliser un rideau de brouillard ou d'eau pulvérisée pour réduire la quantité de poussière en suspension dans l'air. Recueillir à l'aide d'une pelle/écope ou d'un aspirateur HEPA homologué, et mettre dans un récipient qui convient à l'élimination. Utiliser un rideau de brouillard ou d'eau pulvérisée pour réduire la quantité de poussière en suspension dans l'air. Consulter la section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité. Contacter les services d'urgence et le fabricant/fournisseur pour obtenir des conseils.

### **Autres informations**

Déclarer les déversements aux autorités locales de santé, sécurité et environnement, suivant les besoins. Contacter le fournisseur, les services d'urgence et d'incendie locaux pour obtenir de l'aide. Ne pas utiliser d'absorbant combustible comme la sciure de bois.

## **SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sécurité de manutention**

N'utiliser que dans des endroits adéquatement ventilés. Éviter de produire des vapeurs ou du brouillard. Éviter de générer de la poussière. Prévenir le rejet non contrôlé du produit. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les

défaillances d'équipement de sécurité (par ex., système de ventilation). En cas de déversement ou de fuite, évacuer immédiatement la zone. Éliminer les sources de chaleur ou d'inflammation telles que les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Afficher des panneaux « Défense de fumer ». Ne pas utiliser à proximité d'opérations de soudage ou d'autres fortes sources d'énergie. Éviter le chauffage qui fera augmenter la quantité de vapeurs. Ne pas souder, couper ou effectuer du travail à chaud sur le récipient vide jusqu'à ce que toutes traces du produit aient été enlevées. Il est extrêmement important de faire un bon entretien des locaux. Prévenir l'accumulation de poussière sur TOUTES les surfaces, notamment sur les chevrons de plafond et autres surfaces cachées. Ne pas employer d'air comprimé pour nettoyer l'équipement, les vêtements ou les déversements. Mettre l'équipement à la terre et à la masse (établir une liaison équipotentielle ou mise en métallisation). Les pinces de mise à la terre doivent faire contact avec le métal nu. Augmenter la conductivité en réduisant le débit lors des opérations de transfert et/ou manipuler à des températures plus faibles. Prévenir le contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Éviter TOUT contact non protégé avec ce produit ou avec de l'équipement et les surfaces contaminés. Porter de l'équipement de protection individuelle pour éviter le contact direct avec ce produit chimique. Éviter les contacts répétés ou le contact prolongé de la peau avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Prévenir la contamination des surfaces que le personnel non protégé pourrait utiliser. Tenir au sec. Prévenir l'exposition à l'eau et à l'humidité. Manipuler dans une atmosphère de gaz inerte dans de l'équipement sec. Prévenir tout contact accidentel avec de l'eau dans les zones de manipulation et de stockage. Éviter les chocs, la friction ou l'impact. Ne pas faire glisser, trainer ou laisser tomber les récipients. Ne pas enlever d'éclats ni broyer de morceaux. Des vapeurs de solvant et du sulfure d'hydrogène peuvent s'accumuler dans les espaces clos tels que les wagons-citernes lors du stockage, du déplacement et du refroidissement de l'asphalte. Ouvrir avec précaution les trappes de chargement du wagon-citerne. Observer les mêmes précautions lors du jaugeage et de l'échantillonnage.

#### Conditions de sécurité de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale. Il est habituellement nécessaire d'équiper l'aire de stockage de mécanismes techniques pour protéger contre les dangers que pose le produit. Consulter la section 8 (Contrôle de l'exposition / Protection individuelle) pour y trouver de l'information. Voir les conseils sur la température dans les Conditions à éviter à la section 10 (Stabilité et réactivité) pour trouver la température de stockage qui convient. Il faut mettre les récipients à la masse (en liaison équipotentielle ou en métallisation) et les mettre à la terre. Les pinces de mise à la terre doivent faire contact avec le métal nu. Éviter de stocker en vrac à l'intérieur. Ne pas manipuler des barils enflés. Demander l'avis d'un expert. Les récipients vides peuvent contenir des résidus dangereux. Stocker séparément. Maintenir fermé. Suivre toutes les consignes de sécurité fournies dans la présente fiche de données de sécurité. Respecter toute réglementation applicable relative à la santé et à la sécurité, le code de prévention des incendies et le code du bâtiment.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m3 (I) A4 - BEI		Non établie			
Copolymères de styrène et de butadiène	3 mg/m3 (R)					

ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*. TLV® = *Threshold Limit Value* (valeur limite d'exposition). TWA = *Time-Weighted Average* (moyenne pondérée en fonction du temps). STEL = *Short-term Exposure Limit* (limite d'exposition de courte durée). OSHA = *US Occupational Safety and Health Administration*. PEL = *Permissible Exposure Limits* (limites d'exposition admissible). R = *Respirable fraction* (fraction inhalable).

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration/les mesures d'ingénierie doivent garder les concentrations de vapeurs et de gaz au-dessous des limites préconisées et au-dessous de toutes limites d'explosion inférieures.

Identificateur du produit : Émulsion HP - Ver. 1  
Date de préparation : 24 janvier 2018  
Date de la dernière révision : 24 janvier 2018

N° de la FDS : 0161

## Mesures de protection individuelle

### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection (à coques) contre les produits chimiques et un écran facial lorsqu'il y a risque de contact.

### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex. gants, tabliers, bottes.  
Caoutchouc nitrile. Gants de cuir ou aluminisés.

### Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Noir profond.
<b>Odeur</b>	Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Non disponible (point de fusion) ; Sans objet (point de congélation)
<b>Point initial d'ébullition / Intervalle des points d'ébullition</b>	100°C (estimé)
<b>Point d'éclair</b>	> 100°C (212°F) (vase ouvert) (estimé)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure / supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Non disponible (supérieure) ; Non disponible (inférieure)
<b>Pression de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible
<b>Densité (eau = 1)</b>	1,017
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log K<sub>ow</sub>)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible (viscosité cinématique)

### Autres informations

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Masse volumique apparente</b>	Non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage.

### Risque de réactions dangereuses

Des polymérisations dangereuses ne se produisent pas.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge d'électricité statique, chaleur et autres sources d'inflammation. Matières incompatibles. Exposition à la chaleur. Températures supérieures à 60,0°C (140,0°F).

### Matières incompatibles

Acides. Bases. Oxydants.

### Produits de décomposition dangereux

Non disponible.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

L'évaluation toxicologique suivante est fondée sur les connaissances dont on dispose sur la toxicité des composants du produit.

### Voies d'exposition probables

Contact avec les yeux ; contact avec la peau ; inhalation ; ingestion ; absorption cutanée.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Acides gras de tallöl		2500 mg/kg (rat)	

### Irritation/Corrosion cutanée

Irritant cutané. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur localisée, gonflement et démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Les émanations d'asphalte peuvent accroître la sensibilité aux coups de soleil.

Le contact prolongé ou les contacts répétés avec la peau peuvent irriter la peau et les muqueuses.

Le contact prolongé ou répété de l'huile de pétrole avec la peau peut provoquer la délipidation de la peau entraînant rougeurs, démangeaisons, inflammation, gerçures, dermatite (exanthème (*rash*)).

### Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Irritant oculaire. Les signes et symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H<sub>2</sub>S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmoiement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

IRRITANT OCULAIRE. Les symptômes comprennent rougeurs, sensibilité (douleur) oculaire et larmoiement. Le produit liquide chaud peut provoquer des brûlures thermiques.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

#### Inhalation

Peut être nocif d'après des données limitées.

Peut irriter l'appareil respiratoire.

Les vapeurs et les gaz se dégageant de l'asphalte chauffé sont désagréables et toxiques, et contiennent du sulfure d'hydrogène. L'inhalation d'émanations d'asphalte chaud peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires,

maux de tête, nausée et nervosité, en raison de la formation de sulfure d'hydrogène gazeux.

#### **Absorption cutanée**

Peut être nocif d'après des données limitées.

Nocif par absorption par la peau.

#### **Ingestion**

Peut être nocif d'après des données limitées.

Faible niveau de toxicité aiguë. Peut provoquer nausée, vomissement et diarrhée.

Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Des lésions permanentes peuvent s'ensuivre. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

#### **Danger par aspiration**

Pas reconnu d'être un danger par aspiration.

#### **Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées**

Effets semblables à ceux décrits précédemment pour la Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique.

Les effets de l'exposition à long terme sont semblables à ceux décrits pour l'exposition à court terme.

#### **Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée**

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

#### **Cancérogénicité**

<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC</b>	<b>ACGIH®</b>	<b>NTP</b>	<b>OSHA</b>
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		
Acides gras de tallöl	Non répertorié		Non répertorié	Non répertorié

Groupe 2B – Peut-être cancérigène pour l'homme. 8052-42-4 Groupe 2B – Peut-être cancérigène pour l'Homme. Exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et à leurs condensats d'émanations lors du pavage routier.

Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « peut-être cancérigènes pour l'Homme » (Groupe 2B).

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

N'est pas nocif pour le fœtus.

Aucun effet important ou danger critique connu.

##### **Fonction sexuelle et fertilité**

N'a pas d'effet sur la fonction sexuelle ou la fertilité.

N'est pas reconnu d'être un danger pour la reproduction.

##### **Effets sur la lactation ou par l'allaitement**

N'est pas reconnu d'avoir des effets sur la lactation ni par l'allaitement.

##### **Mutagénicité pour les cellules germinales**

Aucune information n'a été trouvée.

Il n'est pas attendu que la matière en général ait des effets mutagènes.

##### **Effets interactifs**

Aucune information n'a été trouvée.

Non disponible.

## **SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

#### **Effets environnementaux**

Aucun effet important ou danger critique connu. Ne pas laisser entrer dans les égouts, les zones de drainage et les cours d'eau. Déclarer les déversements et les rejets, conformément à la réglementation fédérale et provinciale.

### Écotoxicité

Polluant marin.

### Persistance et dégradabilité

Aucune information n'a été trouvée.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'a été trouvée.

### Mobilité dans le sol

On ne dispose d'aucune étude.

### Autres effets nocifs

On ne dispose d'aucune information.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Contactez les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées dans votre province. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Ce produit et son récipient doivent être éliminés en tant que matières dangereuses résiduelles. NE PAS jeter aux égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau. Il convient d'éviter ou de minimiser la production de matières résiduelles dans la mesure du possible. Il ne faut pas éliminer des quantités importantes de résidus usagés du produit dans le système d'égout séparatif, mais plutôt les traiter dans une usine de traitement des effluents qui convient. L'élimination des surplus, des produits non-recyclables et de tous sous-produits doit en tout temps être faite en conformité aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement et à l'élimination des matières résiduelles, ainsi qu'à toute exigence de l'autorité locale régionale en la matière. L'emballage des matières résiduelles doit être recyclé. L'incinération ou le site d'enfouissement ne doivent être envisagés que lorsque le recyclage n'est pas faisable.

Cette matière et son récipient doivent être éliminés de façon sécuritaire. Il faut prendre des précautions pour manipuler les récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ni rincés. Les récipients vides ou les doublures peuvent retenir des résidus du produit. Éviter de disperser la matière déversée et le ruissellement, ainsi que le contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. L'élimination doit être effectuée conformément aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables. Consulter la section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE et les sections \* : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE pour y trouver de l'information supplémentaire sur la manutention et sur la protection des employés.

## SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé en vertu du Règlement canadien sur le TMD. Non réglementé en vertu du règlement du DOT américain.

### Dangers environnementaux

Polluant marin potentiel.

**Précautions spéciales** Veuillez prendre note : PG\* *Packing Group* (Groupe d'emballage)

**Transport en vrac d'après l'Annexe II du MARPOL 73/78 et le Code IBC (*International Bulk Chemical Code* (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques))**

Sans objet.

### Autres informations

Information sur le TMD canadien : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse, à moins que ce produit ne soit expédié à une température supérieure au point d'éclair, OU lorsque le produit est expédié à une température supérieure à 100°C, mais inférieure au point d'éclair.



## SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Règlementation sur la santé, la sécurité et l'environnement

#### Canada

##### Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999). Tous les composants sont répertoriés dans la LIS/LES.

#### États-Unis

##### Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques en vertu de la TSCA américaine.

##### Listes supplémentaires relatives à la réglementation des États-Unis

SARA Titre III – article 302 : Non répertorié ; SARA Titre III – article 304 *EHS RQ* (Quantité à déclarer) (lb) : Non répertorié ; SARA Titre III – article 313 : Non répertorié ; CERCLA : Non répertorié ; RCRA CODE : Non répertorié ; CAA 112(r) TQ (quantités seuils) (lb) : Non répertorié.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Code de danger selon la NFPA</b>	<b>Santé – 1</b>	<b>Inflammabilité - 1</b>	<b>Instabilité – 0</b>
<b>FDS préparée par</b>	<b>Basé sur</b>	Solvant Stoddard	
<b>N° de téléphone</b>	Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques		
<b>Date de préparation</b>	1-416-281-8181		
<b>Date de la dernière révision</b>	24 janvier 2018		
<b>Signification des abréviations</b>	24 janvier 2018		
<b>Références</b>	ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> AIHA® = <i>American Industrial Hygiene Association, AIHA® Guideline Foundation</i> CIRC = Centre international de recherche sur le cancer HSDB® = <i>Hazardous Substances Data Bank</i> NFPA = <i>National Fire Protection Association</i> NIOSH = <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> NTP = <i>National Toxicology Program</i> OSHA = <i>US Occupational Safety and Health Administration</i> RTECS® = <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i>		
<b>Avis de non responsabilité</b>	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. <i>US National Library of Medicine</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>NIOSH Pocket Guide</i> . <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i> (RTECS®). <i>Dassault Systèmes/BIOVA</i> (« BIOVA »). Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).		
	Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche. Il incombe exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche de données de sécurité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.		